

Compte rendu synthétique de la réunion du bureau du P.N.R. du Verdon du 27 mai 2014 à Aups

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04 ; Antoine FAURE : Aups ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Pierre LAMBERT : Conseil général 83 ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Annick BATESTI : La Bastide ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau des 14 et 24 mars 2014 à Moustiers Ste Marie

2. Validation du règlement intérieur modifié du syndicat mixte

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé le projet de règlement intérieur du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du 3 juin prochain.

3. Délégation au Président de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée

Les membres du bureau à l'unanimité ont pris acte du guide interne des marchés publics à procédure adaptée tel que proposé et ont autorisé le Président à «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » pour tous les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 30 000 € HT.

4. Les membres du Bureau ont procédé et à la désignation des représentants du PNR Verdon suivants :

- Commission Locale de l'EAU Verdon, comité de Rivière Verdon : Jacques ESPITALIER et Jean-Pierre CIOFI
- Réseau des grands Sites de France : André GAYMARD, titulaire et Magali STURMA-CHAUVEAU suppléante
- Fédération des parcs : Bernard CLAP et Jacques ESPITALIER
- Réseau des parcs de PACA : Bernard CLAP
- CLIS du CSDU de Valensole : Christiane PHILIBERT BREZUN, titulaire et Suzanne GIOANNI, suppléante
- Comité consultatif de la réserve géologique de Haute Provence : Michèle BIZOT GASTALDI
- Commission mixte du PNR Verdon : Michèle GASTALDI, Jacques ESPITALIER, Antoine FAURE
- Groupe d'action locale LEADER « Confluences autour du Verdon » : 2 élus parc Bernard CLAP et Jean BACCI + 2 élus zones de recoupement Parc-Pays A3V : Paul CORBIER et Jean Paul GOLE

5. Convention de partenariat entre les 6 Parcs naturels régionaux de PACA et l'UNAT (union nationale des associations de tourisme)

Les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat entre l'UNAT PACA et des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement d'un tourisme plus responsable et plus solidaire, définissant les actions qui composent ce partenariat en faveur du tourisme durable, et établit les modalités de mise en œuvre de la démarche commune.

6. Dossiers de demande subvention

Les membres du bureau ont approuvé les dossiers de demande de subventions suivants :

Chargé de projet développement numérique

Coût total année 1 : 39 000 € ; Région : 18 000 € ; PNR Verdon : 21 000 €

Coût total année 2 : 39 000 € ; Région : 12 000 € ; PNR Verdon : 27 000 €

Coût total année 3 : 38 750 € ; Région : 38 750 € ; PNR Verdon : 6 000 €

Coût total année 4 : 38 000 € ; Mutualisation partenaires : 9 687,50 € ; Financement sur actions : 19 375 €

Organisation d'une formation sur le solaire thermique

Coût total TTC : 2 000 € / Région/Ademe (60 %) : 1 200 € / PNR Verdon : 800 €

7. Marché : Refonte du site internet du Parc du Verdon, création du site internet du portail culturel et contrat de maintenance

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché « refonte du site internet du Parc du Verdon, création du site internet du portail culturel et contrat de maintenance » avec la société ACOMZ, basée à Marseille, pour un montant de 42218 € TTC.

8. Marché : Etude d'impact du piétinement engendré par les activités sportives et de loisirs sur les milieux aquatiques des gorges du Verdon

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché pour la réalisation d'une étude d'impact du piétinement engendré par les activités sportives et de loisirs sur les milieux aquatiques des gorges du Verdon, avec la Maison régionale de l'eau, basée à Barjols, pour un montant de de 38 700,00 €HT au titre de la tranche ferme et de 12 900,00 €HT au titre de la tranche conditionnelle.

9. Adhésion Réseau des Grands Sites de France

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion au réseau des grands sites de France au titre de l'année 2014 pour un montant de 2800 €.

10. Adhésion à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des parcs naturels régionaux de France pour un montant de cotisation de 13000 € au titre de l'année 2014.

11. Adhésion à l'association « Fruits d'avenir » pour l'année 2014

Les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion à l'association « fruits d'avenir » dont l'objet est la promotion et la valorisation des vergers paysans du pays d'ignois, pour un coût d'adhésion au titre de 2014 de 20 €.

12. Renouvellement de la licence entrepreneur du spectacle

Les membres du Bureau ont désigné M. Paul CORBIER pour être titulaire de la licence entrepreneur de spectacles vivants.


13. Participation du Parc au financement de l'évaluation du programme LEADER « confluences autour du Verdon » et aux frais de personnels exceptionnels

Les membres du Bureau ont approuvé la prise en charge de la moitié des frais de TVA inhérents à l'évaluation du programme Leader « confluence autour du Verdon » pour un montant maximum de 2500 €, ainsi que de la moitié des frais restants à charge du Pays dans le cadre de l'arrêt maladie de la gestionnaire du GAL (environ 850 €)

14. Tarifs régie du Parc pour les produits mis en boutique expérimentale à la Maison Nature et Patrimoine-saison 2014

Les membres du bureau ont approuvé les tarifs de vente des produits marqués Parc naturel régional du Verdon (mille, safran, plantes aromatiques) par le biais de la régie de recettes.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 03/06/2014


Le Président
Bernard CLAP